

# ANCRAGES : CENTRE DE RESSOURCES HISTOIRE ET MÉMOIRES DES MIGRATIONS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La France a longtemps été un pays d'immigration qui s'ignore. Aujourd'hui, nombreuses sont les initiatives visant à recueillir les mémoires de l'immigration, mais l'expérience de l'immigration reste peu transmise de manière explicite dans le cadre familial, scolaire et professionnel.

Créée en 2000, l'association ANCRAGES fait partie du mouvement social de l'immigration qui milite pour inscrire l'histoire des migrations dans le patrimoine national. Composée de militants, de chercheurs et de professionnels du travail social et culturel, l'association anime le centre de ressources dédié aux mémoires des migrations en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Or, la sauvegarde des mémoires des citoyens avec le concours des détenteurs d'archives privées permet précisément de valoriser l'histoire locale, en lien avec les habitants, les artistes et les professionnels du patrimoine et de la culture.

Ouverte sur la mer Méditerranée, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est en effet avérée être une région propice aux migrations. En outre, l'industrialisation et le développement économique qui s'en est suivi dans la seconde moitié du XIXème siècle et jusqu'aux années 1970 a favorisé une immigration de travail en provenance de nombreux pays (Italie, Maghreb, Afrique subsaharienne etc...), une immigration particulièrement importante qui a marqué le territoire local. Parallèlement, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a joué le rôle de refuge pour des populations aux origines les plus diverses (Arméniens, Russes blancs, républicains espagnols etc...) et qui ont à leur tour laissé leur empreinte sur le territoire.

Ainsi donc, engagé dans la réflexion et la production d'un travail sur les mémoires et l'histoire de l'immigration, le centre de ressources ANCRAGES a souhaité créer ce guide en vue de prolonger sa mission de collecte des archives privées de l'immigration. La démarche d'ANCRAGES vise à faire reconnaître dans l'espace public les archives, matérielles et immatérielles, de l'Autre comme autant de témoignages légitimes de la diversité des migrations qui ont façonné le peuplement et l'histoire de la région. Cette inscription de la richesse des expériences sociales des immigrés, comme de leurs héritiers, dans le fil de l'histoire collective associe les populations concernées.

## Contact ANCRAGES

**Adresse** : 42, Bvd d'Annam, Bât 3,  
13016 MARSEILLE

**Tél.** : 04 91 78 48 42 / Fax : 04 13 33 57 83

**Email** : [contact@ancrages.org](mailto:contact@ancrages.org)

**Site web** : [www.ancrages.org](http://www.ancrages.org)

**Présidente** : Christine BRETON

**Déléguée générale** : Samia CHABANI

**Chargée de communication** : Valentina CIOCIRLAN



# GUIDE

à l'usage des **détenteurs**  
**d'ARCHIVES PRIVÉES DE L'IMMIGRATION**  
en **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**





# SOMMAIRE

- 1. Pourquoi ce guide ? 2
- 2. Les archives privées de l'immigration:  
quelques définitions 3-5
- 3. Pourquoi les archives privées de l'immigration  
sont-elles importantes ? 6-9
- 4. Pourquoi confier les archives privées de l'immigration  
à un service public d'archives? 10-12
- 5. Comment transmettre ses archives ? 13-15
- 6. Qui contacter ? 16
- 7. Annuaire des archives territoriales 17-24
- 8. Annuaire des archives départementales 25
- 9. Autres contacts/PACA entière 26
- Annexes : Exemples de lettres de don* 27-28
- Iconographie* 29



## 1. POURQUOI CE GUIDE ?

La démarche de ce guide élaboré par Ancrages est double : en premier lieu, il s'agit d'informer et de sensibiliser les détenteurs d'archives privées de l'immigration. En second lieu, Ancrages souhaite proposer un service de médiation entre ces détenteurs et les services publics d'archives en vue d'établir les conditions durables au don d'archives auprès des services publics.

Il s'agit, en faisant appel au repérage, à la collecte et la préservation d'archives privées, de permettre l'enrichissement des fonds disponibles auprès des services publics d'archives nationaux et territoriaux. Aujourd'hui, ces fonds nous renseignent plus sur la catégorie d'étrangers (recensement, statut de séjour, naturalisation) que sur la diversité des parcours de vie en lien avec le fait migratoire.

À cet égard, le projet d'Ancrages s'inscrit dans la dynamique mise en œuvre par la DAF, Direction des Archives de France, depuis 2007, appelant les services d'archives territoriaux à préserver les archives privées de l'immigration.

Il aura donc fallu près d'un siècle pour que, dans la sphère publique, viennent se juxtaposer aux archives sur les étrangers les archives de l'immigration. Fait historique qui lui donne ou lui donnera le statut d'objet de recherche, ce décalage entre la réalité sociale et son appréhension administrative interroge la pratique archivistique en ce sens que celle-ci, sur le versant de la collecte, ne peut se contenter de refléter celui-là, sauf à biaiser la documentation historique, ce qui serait particulièrement dommageable pour un territoire comme celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En effet, le repérage et la collecte de fonds de particuliers, d'entreprises et d'associations diverses jouent un rôle important dans la prise en compte du fait migratoire à l'échelle du territoire local et régional. Cette démarche offre l'occasion de garantir une meilleure complémentarité des sources, de valoriser l'immigration comme un phénomène majeur dans l'histoire du peuplement de la région et de transmettre la mémoire de nombreuses associations créées par des migrants ou ayant œuvré en direction des étrangers et des immigrés.

Par conséquent, ce guide se donne pour objectif d'informer les détenteurs d'archives privées de l'immigration en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les moyens de sauvegarde de leurs archives, ainsi que sur les conditions de transmission des archives privées aux fonds publics.



## 2. LES ARCHIVES DE L'IMMIGRATION : QUELQUES DÉFINITIONS

Les archives sont l'ensemble des documents qu'une organisation ou un particulier a produits ou reçus dans l'exercice de ses activités, quels que soient leur date, leur origine, leur forme et leur support (écrit, sonore, iconographique, audiovisuel, électronique).

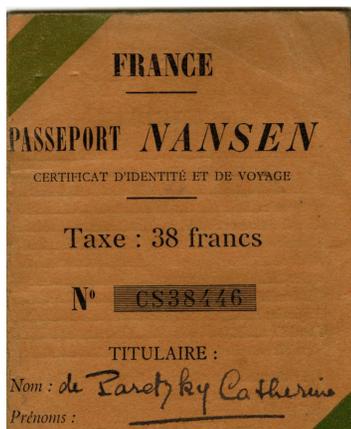
On appelle « **archives de l'immigration** » les documents produits ou reçus par les immigrés ou leurs associations mais aussi par tout organisme public ou privé en relation avec des immigrés.

Les archives privées de l'immigration se révèlent d'une extrême diversité quant à leurs origines et à leurs supports.

On distingue les **archives publiques**, produites par l'État ou les collectivités locales, constituées pour l'essentiel de documents administratifs liés le plus souvent à la



Chantier du Slabbing de l'usine sidérurgique Solmer, Fos-sur-Mer, 9 mai 1972, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 3695



Couverture d'un passeport Nansen, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

surveillance ou à l'aide sociale en direction des populations immigrées (exemples : recensement des étrangers, dossiers de naturalisation, procès-verbaux...), et les archives privées, produites par les particuliers ou des organismes privés.

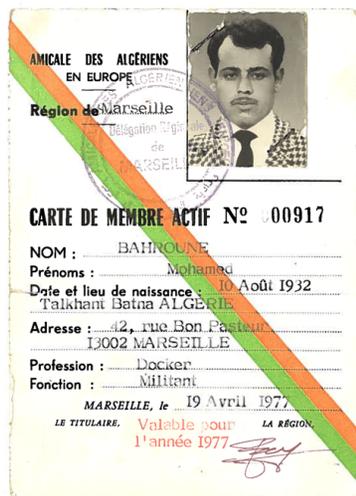
Les **archives privées** de l'immigration ont des **provenances diverses** :

- archives familiales
- archives d'associations : amicales, associations culturelles, associations de travailleurs, centres sociaux, associations d'aide et de solidarité (linguistique, économique, sociale...), syndicats...
- archives des structures d'hébergement
- archives des bailleurs sociaux
- archives d'entreprises (listes et dossiers

du personnel notamment)

Les **types de documents** qui les constituent sont tout autant **variés** :

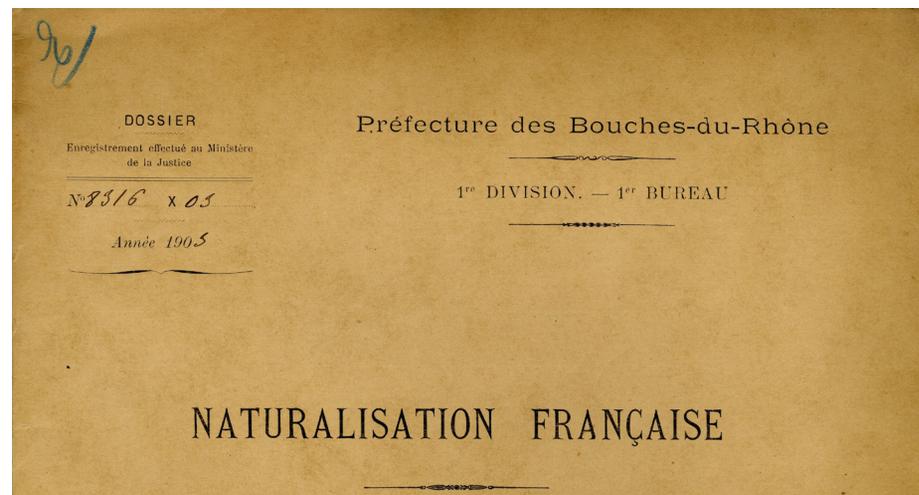
- lettres manuscrites ou dactylographiées
- papiers d'identité
- statuts, listes des adhérents, correspondances, documents relatifs aux réunions internes (congrès et assemblées générales), dossiers préparatoires et comptes rendus des manifestations (expositions, commémorations, inaugurations de lieux de mémoire)
- tracts, journaux, bulletins, affiches, ouvrages
- dossiers de secours, d'aide aux migrants
- photographies, cartes postales, dessins
- enregistrements sonores ou audiovisuels, films



Carte Amicale de Monsieur Bahroune, 1977, Archives privées association Ancrages



Couverture journal Sans frontières, 29 mai 1979, Archives privées association Ancrages



Dossier de naturalisation en date de 1905, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6M 683

### 3. POURQUOI LES ARCHIVES PRIVÉES DE L'IMMIGRATION SONT-ELLES IMPORTANTES ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, terre d'immigration millénaire, l'histoire des immigrés est indissociable de celle du territoire. Celui-ci a été façonné par l'arrivée, l'installation et l'implication des vagues migratoires successives. La reconnaissance de cet apport des étrangers à l'histoire culturelle, politique, économique et sociale commune passe par une meilleure connaissance de l'histoire de l'immigration en tant que telle, mais aussi, afin de contribuer au vivre ensemble entre Français et immigrés, en tant que part de l'histoire de France. Or la transmission des savoirs passe par les archives et les archives constituent le principal matériau de travail de l'historien.



Arrivée du Fred Scamaroni, car-ferry de la Transméditerranée, Marseille, 18 octobre 1970, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2594



Vieux port dans les années 50, carte postale

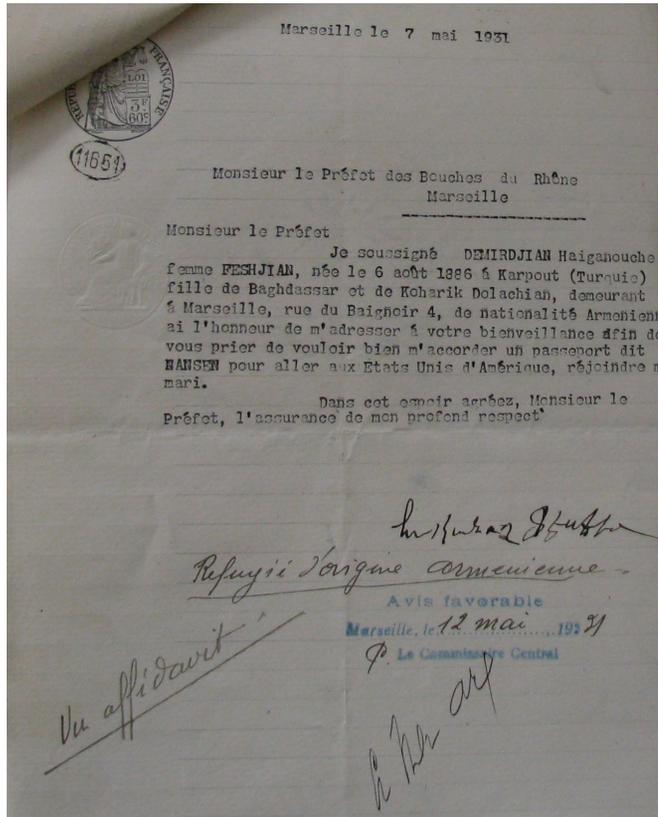


Travailleurs du Vieux Port, carte postale



Marchande d'oursins Cours Joseph Thierry, carte postale

Les archives publiques, produites par les services de l'État et les collectivités locales, sont déjà riches de documents témoignant de la présence des étrangers en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Néanmoins, le regard qu'elles permettent de jeter sur l'histoire de l'immigration reste incomplet : constituées pour l'essentiel de documents administratifs (archives préfectorales et policières, aide sociale), elles laissent dans l'ombre toute une partie de l'histoire des immigrés dans la mesure où la réalité sociale de l'immigration ne se résume pas à son appréhension administrative.



Demande de passeport Nansen formulée en 1931, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

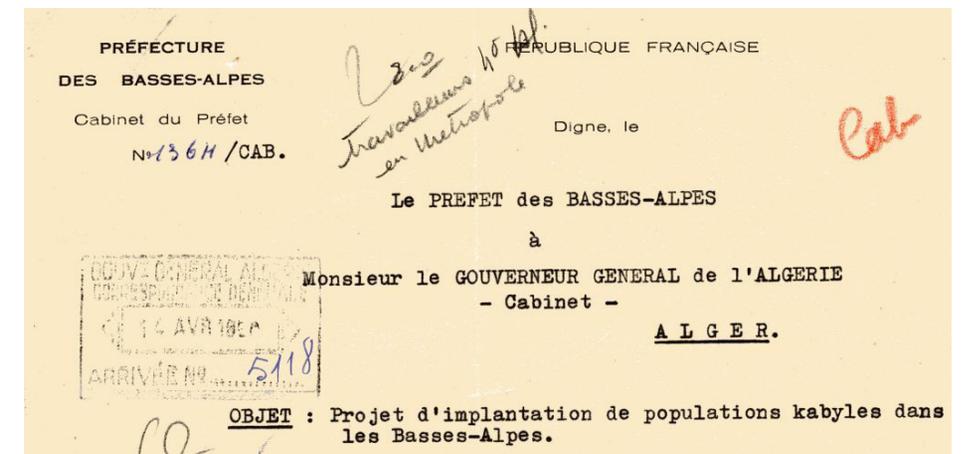
Dans ces conditions, le besoin de sources complémentaires pour appréhender de façon plus exhaustive et moins biaisée la présence immigrée en Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement crucial. Caractérisées par une grande diversité, les archives privées apportent en effet un éclairage indispensable à la compréhension de l'histoire des populations immigrées. Qu'il s'agisse d'archives de particuliers, d'archives familiales ou d'archives d'organismes privés (associations culturelles, sportives, sociales ou de

défense des immigrés, syndicats, entreprises), nous avons ici affaire à des archives reflétant le regard des acteurs de la société civile sur la question migratoire. Or, les historiens ne peuvent pas se permettre de négliger ces documents. En effet, plus les archives conservées sont nombreuses et diversifiées, plus les historiens sont en mesure d'écrire une histoire complète et objective. La préservation de ces archives revêt donc une importance capitale en vue des études historiques à venir.

Alors que l'intérêt pour les archives privées de l'immigration connaît un regain parmi les chercheurs, rassembler ces archives s'avère être une tâche particulièrement difficile, d'abord pour des raisons techniques.

Le plus grand obstacle à la collecte d'archives privées de l'immigration semble être la méconnaissance des détenteurs, tant individuels que collectifs. D'après une enquête réalisée en 2008 par Samia Chabani, à laquelle ont participé 60 associations d'immigrés des Bouches-du-Rhône, plus de 40% d'entre elles ne perçoivent pas l'intérêt historique de leur production documentaire. De même, du côté des particuliers, les détenteurs d'archives ont du mal à évaluer eux-mêmes l'intérêt des pièces qu'ils détiennent. Or, ces documents peuvent retenir l'attention des historiens d'une façon que nul ne peut prévoir aujourd'hui. Par ailleurs, les associations sont peu informées sur les options qui s'offrent à elles en matière de préservation des fonds et ont une connaissance très limitée des services publics d'archives doublée d'une méfiance à l'égard des organismes officiels.

C'est pourquoi Ancrages entend dès à présent remédier à cet obstacle en informant précisément les détenteurs d'archives privées de l'immigration sur l'intérêt de confier leurs archives privées à un service public d'archives et sur les conditions de transmission.



Note administrative interne, Archives nationales de l'outre-mer

## 4. POURQUOI CONFIER LES ARCHIVES PRIVÉES DE L'IMMIGRATION À UN SERVICE PUBLIC D'ARCHIVES?

Le meilleur moyen de préserver les archives de l'immigration, comme toutes les archives d'origine privée, est de les confier à des professionnels, dans un service d'archives public garant de pérennité et des règles de communicabilité des documents:

### → Pour conserver ces archives sur le long terme

La mission première d'un service d'archives est d'assurer la conservation à long terme des documents, dans les meilleures conditions matérielles, afin que soient assurées leur sauvegarde et leur pérennité. À cet effet, les services publics d'archives disposent de moyens de reproduction tels que le microfilmage et la numérisation afin de protéger les documents originaux.



Intérieur d'un passeport Nansen, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

C'est que le risque de dégradation matérielle des documents est élevé. Support fragile, le papier craint la lumière, la chaleur et l'humidité. Or, plus le papier utilisé est de mauvaise qualité, plus il jaunit facilement et risque de devenir friable ou cassant. Dans le cas des photographies, c'est l'altération des composants chimiques de l'image ainsi que les agressions d'agents extérieurs (humidité, pollution atmosphérique) qui menacent leur pérennité. De ce fait, les risques de dégradation irréversibles ne peuvent alors être écartés que par des techniques de conservation et de reproduction dont le coût est très difficile à assumer pour un particulier ou une association et qui peut au contraire être supporté par les services publics d'archives en raison des moyens techniques, financiers et humains mis à leur disposition.

→ d'archives permet de remédier à la dispersion des fonds, dispersion qui a de grandes chances d'intervenir alors que les fonds passent de main en main pour diverses raisons (succession, dissolution d'association, etc.).

### → Pour permettre l'accès du plus grand nombre à ces archives dans le respect de la loi

Toute personne peut accéder gratuitement à la salle de lecture d'un service d'archives, sur simple inscription. La consultation des documents est facilitée par leur classement et la rédaction d'instruments de recherche. À leur arrivée aux archives, un inventaire des documents est établi, outil indispensable pour que les historiens connaissent l'existence du nouveau fonds d'archives et s'y repèrent. Ces documents peuvent venir compléter d'autres fonds existants, ce qui facilitera grandement la recherche historique.



Repas des hommes au mariage kabyle à la Lorette, Marseille (16e), 26 octobre 1991, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2886

Leur étude et leur confrontation à d'autres sources, notamment par des chercheurs, permettront d'écrire une histoire complète de l'immigration, une histoire tenant compte de la vie des individus et ne se résumant pas aux relations de ces individus avec les administrations publiques (police, préfecture, services sociaux).

En outre, les services d'archives ont vocation à communiquer les documents qu'ils conservent, tout en respectant le cadre légal qui prévoit toute une série de précautions en fonction du caractère du document. Ainsi, les archivistes garantissent une bonne utilisation des fonds confiés, avec une attention particulière pour les documents contenant des données personnelles. C'est pourquoi il est dans l'intérêt des particuliers et des associations détenant des archives privées de l'immigration de les confier à un service public d'archives, car il existe toujours le risque que des archives contenant des

données personnelles se retrouvent entre les mains de personnes peu soucieuses de déontologie historique quant à leur utilisation.

→ **Pour mettre en valeur ces archives**

Les archives privées de l'immigration ont vocation à une restitution culturelle et pédagogique afin de transmettre la mémoire aux générations futures. Comme le souligne Pascal Even, conservateur général du patrimoine à la direction des Archives de France, « conserver les matériaux de la mémoire collective n'a de sens que si ces matériaux sont utilisés par nos concitoyens ». Aussi, en organisant des événements culturels et des expositions, les services d'archives contribuent à valoriser les documents qu'ils conservent et à les faire connaître du grand public. Les archives privées de l'immigration sont disponibles aux chercheurs et constituent des sources complémentaires précieuses à leurs recherches universitaires.

Ainsi donc, il s'agit de préciser le destin des immigrés au-delà de la vision administrative livrée par les sources publiques, favoriser le développement et/ou le renouvellement de la recherche autour des thématiques liées à l'immigration et à l'intégration.



Fête des femmes de la cité des Flamants à la Maison des familles, Marseille, 15 mai 1985, Marseille terre d'accueil, scan n° 10014

## 5. COMMENT TRANSMETTRE SES ARCHIVES?

Si votre volonté correspond bien à la politique de collecte des archives visées, il suffira d'un accord écrit entre vous-même et l'organisme récipiendaire. Les deux modes de cession existants sont le don et le dépôt.

**Le don** a pour principale caractéristique de faire entrer les documents ainsi remis dans les fonds publics (le service d'archives destinataire en étant désormais propriétaire). Le donateur, après en avoir décidé avec le service d'archives, déterminera les conditions de communication de ses documents : bien que n'étant plus propriétaire, il peut néanmoins exiger que toute demande de consultation soit soumise à son autorisation. Le donateur conserve d'ailleurs un droit d'accès libre et permanent à son fonds.

Inspection académique du Puy-de-Dôme  
 Liste des écoles dans lesquelles des cours d'adultes pour étrangers pourraient fonctionner

CHAMBRE DE COMMERCE ARCHIVES DE MARSEILLE

Communes et écoles	Effectifs scolaires	Niveau de classe à ouvrir	Nombre de classes à ouvrir	Nom de la commune	Période de		
					début	fin	observations
Marseille - Rue Fournier - Housse	47	1	3 <sup>e</sup>				comp. 31 mai 1985
La Cabucelle							
Cité St-Sauv							
Rue Paul Cadocconi							
Rue André Bonal							
Place Odde							
Tout de Vieux	20	1	2 <sup>e</sup>	M. Vaillet			
Agnac - La Mallo							
Montcaumon - La Mangon - La Gelle							
Port de Beau							
Cassis	15	1	2 <sup>e</sup>	M. Gelin			
La Calat - St Jean - Jeanes	21	1	3 <sup>e</sup>	M. Bardi			
La Bastouille	12	1	2 <sup>e</sup>	M. Bernard			
St-Hippolyte des Andes	20	1	4 <sup>e</sup>	M. Michel			

Marseille le 15/05/85

Liste des écoles dispensant des cours de français pour adultes étrangers, Archives de la Chambre de commerce de Marseille

Concrètement, l'accord entre le donateur et le service public d'archives comporte les éléments suivants :

- Une description précise des documents composant le fonds
- Une attestation du donateur déclarant qu'il détient bien la pleine et entière propriété des documents
- La garantie pour le donateur de garder un libre accès au fonds
- Les conditions de communication et de reproduction des documents

En remettant ses archives **en dépôt**, le détenteur choisit de rester propriétaire de ses documents mais de les confier au service d'archives afin qu'il se charge de leur conservation dans des conditions optimales et de leur communication au public. C'est pourquoi tout dépôt fait l'objet d'un contrat précis fixant les conditions de **consultation** et de reproduction des documents remis.



Lors des fêtes de l'Aïd à la cité Bassens, Marseille, octobre 1979, Marseille terre d'accueil, scan n° 10033

On entend par **reproduction** la reproduction matérielle du document par n'importe quel moyen (photocopie, microfilmage, numérisation) pour l'usage privé de celui qui le consulte ou dans un but de publication. La publication peut faire l'objet d'une clause séparée. Par exemple, il est possible d'autoriser la consultation d'un document mais non sa publication afin d'éviter tout risque qu'il soit reproduit en étant extrait de son

contexte.

Le détenteur d'archives privées transmettant son fonds à un service public d'archives dispose donc de trois options : soit il autorise la libre consultation de son fonds avec une reproduction également libre; soit il autorise la libre consultation du fonds avec une reproduction soumise à son autorisation écrite (ou ne permet pas du tout la reproduction) ; soit il ne permet qu'une consultation restreinte du fonds, soumise à son autorisation écrite.

Par ailleurs, contrairement à ce qui prévaut en ce qui concerne les archives publiques, il n'existe aucun délai légal de communicabilité pour les archives privées. Les délais sont fixés par convention entre le service d'archives récipiendaire et le donateur ou le déposant.

Le conservateur du service d'archives vous conseillera sur les différentes options possibles, en fonction de vos préoccupations, de la nature de votre fonds et de son état matériel. Si certaines pièces sont très fragiles, il est recommandé d'éviter leur reproduction par photocopie, car ce procédé abîme le papier.

Notez que : **un don est définitif, alors qu'un dépôt peut être révoqué.**



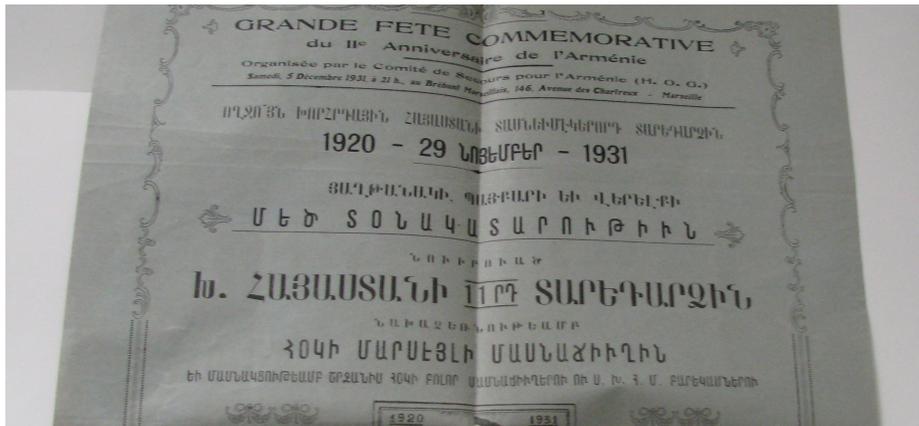
Un groupe de Kabyles, anciens ouvriers des tuileries à la Lorette, Marseille (16e), 15 avril 1992, Pierre Ciot, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2894

## 7. ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

## 6. QUI CONTACTER ?

Si vous le souhaitez, Ancrages peut vous mettre en relation avec les services d'archives privées au sein des centres d'archives publics territoriaux, notamment les services d'archives privées, etc.

Le réseau des services publics d'archives en Provence-Alpes-Côte d'Azur est à votre disposition pour vous renseigner sur les archives que vous détenez. Chacun agit à une échelle territoriale différente.



Tract de commémoration des 11 ans de l'indépendance de l'Arménie (1931), Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 2367

### Vous pouvez contacter :

- les Archives municipales, si vos archives sont en lien avec le territoire de votre commune
- les Archives départementales, si vos archives concernent un territoire plus large que celui d'une commune
- les Archives nationales, si vos archives ont un intérêt national qui dépasse le cadre du département ou de la région

Dans tous les cas, vous serez en contact avec des professionnels qui sauront vous répondre, vous conseiller, et éventuellement vous réorienter

### → Alpes de Haute-Provence (04)

#### □ Commune de Digne-les-Bains

Archives communales, M. Rémi Garcin  
Hôtel de Ville, 1, boulevard Martin-Bret, B.P. 214,  
04003 Digne-les-Bains Cedex  
Tél. : 04.92.30.52.00  
Courriel : remi.garcin@dignelesbains.fr

#### □ Commune de Forcalquier

Archives municipales, Mme Eloïse Gonzalez, Hôtel  
de Ville, place du Bourguet, 04300 Forcalquier  
Tél. : 04.92.70.91.19  
Courriel : archives@ville-forcalquier.fr

#### □ Commune de Manosque

Archives communales, Mme Anne Rega  
Fondation Carzou, rue des Potiers, 04100  
Manosque  
Tél. : 04.92.87.00.55  
Télécopie : 04.92.87.00.11  
Courriel : archives@ccldv.fr

### → Hautes-Alpes (05)

#### □ Commune de Briançon

Service des archives et de la documentation,  
Mme Aurélie Laporte  
Hôtel de Ville, 1 rue Aspirant-Jan, 05100 Briançon  
Tél. : 04.92.21.53.26  
Télécopie : 04.92.21.53.34  
Courriel : archives@mairie-briancon.fr



#### □ Commune d'Embrun

Archives communales, M. Jean-Louis Céard, Hôtel de  
Ville, place Barthelon, B.P. 97, 05208 Embrun  
Tél. : 09.65.34.05.81  
Courriel : archives.communes@ville-embrun.fr

#### □ Commune de Gap

Direction des archives et de la documentation  
Hôtel de Ville, 3, rue du Colonel-Roux, 05000 Gap  
Tél. : 04.92.53.25.05

### → Alpes-Maritimes (06)

#### □ Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Service archives-documentation, Mme Michelle  
Froissard, Hôtel de Ville, 12, rue du Maréchal-  
Andréossy, 06600 Antibes-Juan-les-Pins  
Tél. : 04.92.90.54.10  
Télécopie : 04.92.90.54.12  
Courriel : archives@ville-antibes.fr

#### □ Commune de Beausoleil

Service archives-documentation, Mme Catherine  
Véran, Hôtel de Ville, 27, boulevard de la  
République, 06240 Beausoleil  
Tél. : 04.93.41.71.93  
Télécopie : 04.93.78.04.20  
Courriel : archives@villedebeausoleil.f

#### □ Commune de Cagnes-sur-Mer

Service des archives, Mme Isabelle Pintus  
Mairie principale, place de l'Hôtel de Ville, 06800  
Cagnes-sur-Mer  
Tél. : 04.89.83.20.66  
Télécopie : 04.93.22.39.62  
Courriel : archives.municipales@cagnes.fr

## ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

□ **Commune de Cannes**

Archives municipales, Mme Marie-Hélène Cainaud, Villa Montrose, 9, avenue Montrose, 06400 Cannes  
Tél. : 04.89.82.20.60  
Télécopie : 04.92.99.16.19  
Courriel : archives@ville-cannes.fr  
<http://archives.ville-cannes.fr/>

□ **Commune du Cannet**

Service archives-documentation, Mme Geneviève Cubizolle, Hôtel de Ville, 20, boulevard Sadi-Carnot, 06250 Le Cannet  
Tél. : 04.92.18.20.80  
Télécopie : 04.93.46.61.43  
Courriel : gcubizolle@lecannet.com

□ **Commune de Carros**

Archives municipales et documentation, M. Florimont Carton, Hôtel de Ville, 2, rue de l'Eusièrre, 06510 Carros  
Tél. : 04.92.08.50.47  
Télécopie : 04.93.08.75.23  
Courriel : cmva.patrimoine@ville-carros.fr

□ **Commune de Grasse**

Archives communales, Mme Céline Barbusse, Ancien domaine des Olivettes, 12, chemin de la Mosquée, 06130 Grasse  
Tél. : 04.97.05.50.00  
Courriel : archives@ville-grasse.fr

□ **Commune de La Gaude**

Archives municipales, Mme Julie Duchene, Mairie annexe, 533, route de Saint-Laurent, 06610 La Gaude  
Tél. : 04.93.24.51.23  
Télécopie : 04.93.24.51.29  
Courriel : archives@mairie-lagaude.fr

→ 18

□ **Commune de Mandelieu-la-Napoule**

Archives municipales et documentation, Mme Thérèse Sine, carrefour de l'Espace, 06210 Mandelieu-la-Napoule  
Tél. : 04.92.97.37.10  
Courriel : t.sine@mairie-mandelieu.fr

□ **Commune de Menton**

Service archives-documentation, Mme Valérie Renoux, Hôtel de Ville, 2, rue Saint-Charles, B.P. 69, 06502 Menton Cedex  
Tél. : 04.92.10.50.28  
Télécopie : 04.92.10.51.22  
Courriel : valerie.renoux@ville-menton.fr

□ **Commune de Mougins**

Service archives-documentation, Mme Clotilde Dubrana, 63, avenue du Maréchal-Juin, 06250 Mougins  
Tél. et télécopie : 04.92.92.10.32  
Courriel : archives@villedemougins.com

□ **Commune de Nice**

Archives municipales, M. Louis-Gilles Pairault, Palais de marbre, 7, avenue de Fabron, 06200 Nice  
Tél. : 04.93.86.77.44  
Télécopie : 04.93.97.13.55  
Courriel : archives@ville-nice.fr

□ **Commune de Saint-Laurent-du-Var**

Service archives-documentation, Mme Sylvie Plagiau, Hôtel de Ville, 222, esplanade du Levant, B.P. 125, 06706 Saint-Laurent-du-Var  
Tél. : 04.92.12.42.41  
Télécopie : 04.92.12.60.83  
Courriel : archives.documentation@saintlaurentduvar.fr

## ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

□ **Commune de Valbonne-Sophia-Antipolis**

Archives municipales, M. Philippe Janty, Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel de Ville, 06250 Valbonne-Sophia-Antipolis  
Tél. : 04.93.12.30.90  
Courriel : secretariatelat@ville-valbonne.fr

□ **Commune de Vallauris**

Service archives-documentation, Mme Anita Pamiseux, Hôtel de Ville, place Jacques-Cavasse, 06220 Vallauris  
Tél. : 04.93.64.77.95  
Télécopie : 04.93.64.55.37  
Courriel : apamiseux@vallauris.fr

□ **Commune de Villefranche-sur-Mer**

Archives municipales, Mme Christiane Coranti, Hôtel de Ville, la Citadelle, B.P.7, 06236 Villefranche-sur-Mer  
Tél. : 04.93.76.33.78  
Télécopie : 04.93.76.33.28  
Courriel : christiane.coranti@villefranche-sur-mer.fr

□ **Commune de Villeneuve-Loubet**

Service valorisation du patrimoine, archives et documentation, Mme Karine Boriosi, Ancienne école Font-Bertrane, 15, avenue de la Libération, 06270 Villeneuve-Loubet  
Tél. : 04.93.73.78.44  
Télécopie 04.92.02.60.23  
Courriel : service-archives@mairie-villeneuve-loubet.fr

→ **Bouches-du-Rhône (13)**

□ **Commune d'Aix-en-Provence**

Archives municipales, Mme Claudine Brohon, 11 rue du Canelet, 13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04.42.91.94.26  
Télécopie : 04.42.91.94.30  
Courriel : archiv@mairie-aixenprovence.fr

□ **Commune d'Allauch**

Archives municipales, Mme Renée Scarella, Hôtel de Ville, 1, place Pierre-Bellot, 13190 Allauch  
Tél. : 04.91.10.48.00  
Courriel : etatcivil@allauch.com

□ **Commune d'Arles**

Archives communales, Mme Sylvie Rebuttini, Espace Van-Gogh, place Félix-Rey, 13637 Arles Cedex  
Tél. : 04.90.49.36.50  
Télécopie : 04.90.49.39.21  
Courriel : servicedesarchives@ville-arles.fr

□ **Commune d'Aubagne**

Archives municipales, Mme Sandra Rouqueirol, 6, rue Mireille-Lauze, 13400 Aubagne  
Tél. : 04.42.18.65.33  
Télécopie : 04.42.18.65.39  
Courriel : archives@aubagne.fr

□ **Commune de Berre-l'Étang**

Archives municipales, Mme Delphine Costa Valverde, zone Euroflory Parc, 42, allée Henri-Beccquerel, 13130 Berre-l'Étang  
Tél. et télécopie : 04.42.85.07.33  
Courriel : d.costavalverde@berre-l-etang.fr

→ 19



ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

□ **Commune de Châteauneuf-lès-Martigues**

Archives municipales, Mme Régine Staderoli, Pôle culturel Jean-Claude-Izzo, avenue des Anciens Combattants, 13220 Châteauneuf-lès-Martigues  
Tél. : 04.42.09.35.68  
Courriel : archives.municipales@chateauneuf-les-martigues.fr

□ **Commune de La Ciotat**

Service documentation-archives, M. Thierry Mabili, Hôtel de Ville, rond-point des Messageries maritimes, 13600 La Ciotat  
Tél. : 04.42.08.88.56  
Télécopie : 04.42.08.87.78  
Courriel : archives@mairie-laciotat.fr

□ **Commune de Fos-sur-Mer**

Archives municipales, Mme Sophie Dieterich, Centre d'affaires Les Vallins, avenue Vallins, 13270 Fos-sur-Mer  
Tél. : 04.42.05.52.10  
Télécopie : 04.42.05.52.15  
Courriel : archives.municipales@mairie-fos-sur-mer.fr

□ **Commune d'Istres**

Archives municipales, Mme Sophie Michel, Hôtel de Ville, 3, rue Abel-Aubrun, 13800 Istres  
Tél. : 04.42.55.52.83  
Télécopie : 04.42.55.66.81  
Courriel : archives@istres.fr

□ **Commune de Lançon-Provence**

Archives municipales, Mme Maëlis Gayraud, Hôtel de Ville, place du Champ de Mars, 13680 Lançon-Provence  
Tél. : 04.90.42.98.10  
Télécopie : 04.90.42.90.18  
Courriel : archives@lancon-provence.fr

□ **Commune de Marignane**

Archives municipales, M. Jacques-Marc Bonatti, Médiathèque, rue de Figuéras, 13700 Marignane  
Tél. : 04.42.31.12.40  
Télécopie : 04.42.31.12.41  
Courriel : archives@ville-marignane.fr

□ **Commune de Marseille**

Archives municipales, Mme Sylvie Clair, 10, rue Clovis-Hugues, 13003 Marseille  
Tél. : 04.91.55.33.75  
Télécopie : 04.91.55.23.38  
Courriel : dgac-archives@mairie-marseille.fr  
<http://archives.marseille.fr/>

□ **Commune de Martigues**

Archives communales, Mme Maud Blasco, Hôtel de Ville, avenue Louis-Sammut, 13500 Martigues  
Tél. : 04.42.44.36.72  
Télécopie : 04.42.44.30.70  
Courriel : archives-communales@ville-martigues.fr

□ **Commune de Meyrargues**

Archives municipales, Mme Delphine Ballester, Hôtel de Ville, avenue d'Albertas, 13650 Meyrargues  
Tél. : 04.42.57.50.09  
Télécopie : 04.42.63.46.12  
Courriel : infosmairie@meyrargues.fr

□ **Commune de Miramas**

Archives municipales, Mme Viviane Royer, Hôtel de Ville, place Jean-Jaurès, 13140 Miramas  
Tél. : 04.90.53.92.70  
Télécopie : 04.90.50.11.05  
Courriel : archives@mairie-miramas.fr

□ **Commune des Pennes-Mirabeau**

Archives municipales, Mme Joëlle Forte, Hôtel de Ville, montée 89, 13170 Les Pennes-Mirabeau  
Tél. : 04.42.02.24.17  
Télécopie : 04.42.02.97.85  
Courriel : dgs@vlpm.com

□ **Commune de Saint-Chamas**

Archives municipales, M. Philippe Massoni, Hôtel de ville, place de la Mairie, 13250 Saint-Chamas  
Tél. : 04.90.50.99.80  
Courriel : archives.stchamas@gmail.com

□ **Commune de Saint-Martin-de-Crau**

Archives municipales, M. Olivier Heilmann, Hôtel de Ville, place du Docteur-Bagnaninchi, 13310 Saint-Martin-de-Crau  
Tél. : 04.90.47.17.29  
Télécopie : 04.90.43.45.27  
Courriel : archives@ville-saint-martin-de-crau.fr

□ **Commune de Saint-Rémy-de-Provence**

Archives municipales, Mme Véronique Aguilera, Hôtel de Ville, place Jules-Pélessier, 13538 Saint-Rémy-de-Provence Cedex  
Tél. : 04.90.92.08.10  
Télécopie : 04.90.92.28.63  
Courriel : monsieurlemaire@mairie-saintremydeprovence.fr

*Pour les fonds antérieurs à 1974*  
Bibliothèque Roumanille, 4 boulevard Gambetta, 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
Tél. : 04.90.92.70.21  
Télécopie : 04.90.94.94.94  
Courriel : bibliotheque@mairie-saintremydeprovence.fr

□ **Commune de Salon-de-Provence**

Archives municipales, Mme Françoise Pelé, Hôtel de Ville, 174, place de l'Hôtel de Ville, 13300 Salon-de-Provence  
Tél. : 04.90.44.89.65  
Télécopie : 04.90.56.08.12  
Courriel : archives@salon-de-provence.org

□ **Commune de Tarascon**

Archives municipales, M. Aldo Bastié, Mairie, quartier Kilmaine, 13150 Tarascon  
Tél. : 04.90.91.51.31  
Télécopie : 04.90.91.51.60  
Courriel : aldo.bastie@mairie-tarascon13.fr

□ **Commune du Tholonet**

Archives municipales, Mme Agnès Lemoine, Hôtel de Ville, 3384, route Cézanne, 13100 Le Tholonet  
Tél. : 04.42.66.90.41  
Courriel : agnes.mairie.letholonet@wanadoo.fr

□ **Commune de Venelles**

Archives municipales, Mme Monica Nantier, Hôtel de Ville, impasse des Écoles, 13770 Venelles  
Tél. : 04.42.54.95.84  
Courriel : m.nantier@venelles.fr

□ **Commune de Vitrolles**

Service des archives, Mme Elisabeth Baudin, 57, avenue de l'Europe, 13127 Vitrolles Cedex  
Tél. : 04.42.89.69.84  
Télécopie : 04.42.09.93.82  
Courriel : service.archives@ville-vitrolles13.fr



## ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

## ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

## → Var (83)

□ **Commune de Brignoles**

Service patrimoine-archives-médiathèque, Mme Anne-Flore Viallet, 12, Place des Comtes de Provence, 83170 Brignoles  
Tél. : 04.94.69.31.87  
Télécopie : 04.94.59.18.93  
Courriel : vialletaf@brignoles.fr

□ **Commune de Cuers**

Service archives-patrimoine, M. Serge Porre, chemin de la Guinguette, 83390 Cuers  
Tél. : 04.94.28.35.30  
Télécopie : 04.94.13.52.72

□ **Commune de Draguignan**

Service courrier-documentation-archives, Mme Véronique Sarda, centre Joseph-Collomp, 33, rue Georges-Cisson, B.P. 19, 83001 Draguignan Cedex  
Tél. : 04.94.60.20.07  
Télécopie : 04.94.60.31.41  
Courriel : veronique.sarda@ville-draguignan.fr

□ **Commune de Fréjus**

Archives municipales, Mme Marie-Françoise Santoni, zone industrielle du Capitou, 391, avenue Louis-Lépin, 83600 Fréjus  
Tél. : 04.94.40.82.79  
Télécopie : 04.94.40.80.47  
Courriel : archives.municipales@ville-frejus.fr

□ **Commune de La Garde**

Service archives et documentation, place Adrien-Barthélémy, B.P. 121, 83957 La Garde Cedex  
Tél. : 04.98.01.15.80  
Courriel : archives@ville-lagarde.fr

□ **Commune de Hyères**

Archives municipales, Mme Danielle Hairabedian, Park Hôtel, avenue de Belgique, 83400 Hyères-Palmiers  
Tél. : 04.94.00.78.84  
Télécopie 04.94.00.78.21  
Courriel : service.archive@mairie-hyeres.com

□ **Commune de Roquebrune-sur-Argens**

Service archives-documentation, Mme Géraldine Behra, rue des Marais, 83520 Roquebrune-sur-Argens  
Tél. : 04.94.19.59.34  
Télécopie : 04.94.19.59.50  
Courriel : archives01@mairie-roquebrune-argens.fr

□ **Commune de Saint-Raphaël**

Archives municipales-documentation, Mme Agnès Barra, 19, impasse Martin-Bidouré, 83700 Saint-Raphaël  
Tél. et télécopie : 04.94.83.79.05  
Courriel : archives@ville-saintraphael.fr

□ **Commune de Saint-Tropez**

Archives municipales, Mme Marie-Ange Raboutet, 69, rue Gambetta, 83990 Saint-Tropez  
Tél. : 04.94.55.90.61  
Courriel : archives@ville-sainttropez.fr

□ **Commune de Sainte-Maxime**

Archives municipales, Mme Stéphanie Jacob-Néraud, Hôtel de Ville, Centre Aristide-Fabre, boulevard des Mimosas, B.P. 154, 83120 Sainte-Maxime  
Tél. : 04.94.79.42.54  
Télécopie : 04.94.79.42.66  
Courriel : archives-documentation@ste-maxime.fr

□ **Commune de Sanary-sur-Mer**

Archives municipales, Mme Amandine Alivon, Médiathèque, rue Robert-Schuman, 83110 Sanary-sur-Mer  
Tél. : 04.94.32.97.80  
Télécopie : 04.94.25.90.27  
Courriel : archives@sanarysurmer.com

□ **Commune de La Seyne-sur-Mer**

Archives municipales, Mme Marie Mondet, traverse Marius-Autran, 83500 La Seyne-sur-Mer  
Tél. : 04.94.87.52.24  
Télécopie : 04.94.06.96.88  
Courriel : archives@la-seyne.com

□ **Commune de Six-Fours-les-Plages**

Archives municipales, M. Nicolas Messi, 257, avenue Laennec, 83140 Six-Fours-les-Plages  
Tél. et télécopie : 04.94.07.54.13  
Courriel : archives@mairie-six-fours.fr

□ **Commune de Toulon**

Archives municipales, Mme Christine Monge, 3, impasse Calvi, 83100 Toulon  
Tél. : 04.83.16.65.65  
Télécopie : 04.94.27.33.61  
Courriel : archivesmunicipales@mairie-toulon.fr

## → Vaucluse (84)

□ **Commune d'Apt**

Archives municipales, Mme Brigitte Azzuro, Bibliothèque, place Carnot, 84400 Apt  
Tél. : 04.90.74.78.49

□ **Commune d'Avignon**

Archives municipales, M. Sylvestre Clap, 6, rue Saluces, 84000 Avignon  
Tél. : 04.90.86.53.12  
Télécopie : 04.90.86.79.62  
Courriel : archives.municipales@mairie-avignon.com  
<http://archives.avignon.fr/>

□ **Commune de Bollène**

Archives communales, Mme Blandine Augier, Hôtel de Ville, place Reynaud-de-la-Gardette, B.P. 207, 84505 Bollène Cedex  
Tél. : 04.90.40.51.98  
Courriel : blandine.augier@ville-bollene.fr

□ **Commune de Carpentras**

Archives communales, M. Jean-François Delmas, Bibliothèque-Musée, 234, boulevard Albin-Durand, 84200 Carpentras  
Tél. : 04.90.63.04.92  
Télécopie : 04.90.63.19.11  
Courriel : bibliotheque-musee@carpentras.fr

□ **Commune de Cavailon**

Archives municipales, Mme Hélène Maignan, place du Cloître, 84300 Cavailon  
Tél. : 04.90.71.94.38  
Courriel : archives@ville-cavaillon.fr

□ **Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue**

Archives communales, Mme Cathy Bravo, zone d'activités La Petite Marine, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue  
Tél. : 04.90.38.90.82  
Télécopie : 04.90.21.57.49  
Courriel : archives@mairie-islesurlasorgue.fr



ANNUAIRE DES ARCHIVES TERRITORIALES

8. ANNUAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

□ **Commune d'Orange**

Archives municipales, M. Laurent Moënard,  
75, cours Aristide Briand, 84100 Orange  
Tél. : 04.90.51.38.01  
Télécopie : 04.90.51.41.07  
Courriel : archives@ville-orange.fr

□ **Commune de Pernes-les-Fontaines**

Archives communales, Hôtel de Ville, place  
Aristide-Briand, 84210 Pernes-les-Fontaines  
Tél. : 04.90.61.45.00  
Télécopie : 04.90.61.32.46  
contact@perneslesfontaines.fr

□ **Commune de Pertuis**

Archives communales, Mme Isabelle Wangler,  
Mairie annexe, place du Quatre-Septembre,  
84120 Pertuis  
Tél. : 04.90.79.73.01

Télécopie : 04.90.79.73.18  
Courriel : service.archives@mairie-pertuis.fr

□ **Commune de Sorgues**

Archives communales, Mme Nathalie Conti,  
Centre administratif, Route d'Entraigues,  
84700 Sorgues  
Tél. : 04.90.39.72.50  
Courriel: n.conti@sorgues.fr

□ **Commune de Vaison-la-Romaine**

Service du patrimoine, Mme Christine Bezin,  
Hôtel de Ville, 6, cours Taulignan, 84110  
Vaison-la-Romaine  
Tél. : 04.90.36.50.05  
Télécopie : 04.90.36.50.29  
Courriel : patrimoine@vaison-la-romaine.com

→ **Alpes de Haute-Provence (04)**

□ **Archives départementales**

M. Jean-Christophe Labadie (directeur)  
2, rue du Trélus, 04000 Digne-les-Bains  
Tél. : 04.92.36.75.00  
Télécopie : 04.92.36.07.45  
Courriel : archives04@cg04.fr  
www.archives04.fr/

→ **Hautes-Alpes (05)**

□ **Archives départementales**

M. Gaël Chenard (directeur)  
22, route de Rambaud, 05000 Gap  
Tél. : 04.92.52.56.00  
Télécopie : 04.92.53.94.16  
Courriel : archives05@cg05.fr  
www.archives05.fr/

→ **Alpes-Maritimes (06)**

□ **Archives départementales**

M. Alain Bottaro (responsable des archives  
privées)  
Centre administratif départemental, bâtiment  
Grand Capelet, route de Grenoble, 06206 Nice  
Cedex 3  
Tél. : 04.97.18.61.71  
Télécopie : 04.97.18.60.46  
Courriel : abottaro@cg06.fr

→ **Bouches-du-Rhône (13)**

□ **Archives départementales**

Mme Jacqueline Ursch (directrice)  
18-20, rue Mirès, 13003 Marseille  
Tél. : 04.13.31.82.08  
Télécopie : 04.91.08.61.11  
Courriel : archives13@cg13.fr  
www.archives13.fr/  
Centre d'Aix-en-Provence, 25, allées de  
Philadelphie, 13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04.13.31.57.00  
Télécopie : 04.42.21.42.65  
Courriel : archives13.aix@cg13.fr

→ **Var (83)**

□ **Archives départementales**

M. Alain Droguet (directeur)  
157, avenue Alphonse-Daudet, 83300 Draguignan  
Tél. : 04.98.10.22.43  
Télécopie : 04.94.67.00.57  
Courriel : adroguet@cg83.fr  
www.archives.var.fr/

→ **Vaucluse (84)**

□ **Archives départementales**

Mme Christine Martella (directrice)  
Palais des Papes, 84000 Avignon  
Tél. : 04.90.86.16.18  
Télécopie : 04.90.86.71.60  
Courriel : archives84@cg84.fr  
http://archives.vaucluse.fr/



9. AUTRES CONTACTS PACA/FRANCE ENTIÈRE

☐ **Direction régionale des affaires culturelles**

Conseiller Archives Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mme Marie-Christine Oculi  
23, boulevard du Roi-René, 13617 Aix-en-Provence Cedex 1  
Tél. : 04.42.16.19.24  
Télécopie : 04.42.38.03.22  
Courriel : christine.oculi@culture.gouv.fr  
www.paca.culture.gouv.fr/

☐ **Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence**

Département de la communication et de l'action culturelle, M. Patrick Boulanger, Palais de la Bourse, 9, la Canebière, B.P. 21856, 13221 Marseille Cedex 01  
Tél. : 04.91.39.33.21  
Télécopie : 04.91.39.56.15  
Courriel : patrick.boulanger@ccimp.com  
http://patrimoine.ccimp.com/

☐ **Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Service des archives, Mme Sybille Chabert zone industrielle La Delorme  
5, avenue Paul-Héroult, 13015 Marseille  
Tél. : 04.88.10.76.92  
Télécopie : 04.88.10.76.91  
Courriel : schabert@regionpaca.fr

☐ **Archives nationales du monde du travail**

78, boulevard du Général-Leclerc  
B.P. 405, 59057 Roubaix Cedex 1  
Tél. : 03.20.65.38.00  
Télécopie : 03.20.65.38.01  
Courriel : camt@culture.gouv.fr  
www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/

☐ **Archives nationales de l'outre-mer**

(uniquement pour les fonds concernant la période précédant les indépendances)  
M. Jacques Dion  
29, chemin du Moulin-de-Testas, 13090 Aix-en-Provence  
Tél. : 04.42.93.38.50  
Télécopie : 04.42.93.38.89  
Courriel : anom.aix@culture.gouv.fr  
www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/

☐ **Cité nationale de l'histoire de l'immigration**

Mme Hélène du Mazaubrun, responsable de la Galerie des dons  
293, avenue Daumesnil, 75012 Paris  
Tél. : 01.53.59.64.08  
Télécopie : 01.53.59.58.66  
helene.dumazaubrun@histoire-immigration.fr  
www.histoire-immigration.fr/



ANNEXES : EXEMPLES DE LETTRES DE DON

1. Modèle destiné aux particuliers

**Don d'archives privées (PARTICULIERS)**

Par la présente, je soussigné \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_, déclare faire don au service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_ des archives dont je suis propriétaire [suit une description sommaire des documents et éventuellement des conditions de la création du fonds].

(Formule n°1) Je délègue au/à la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_, le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Il va de soi que je conserverai quant à moi toutes facilités d'accès à ces archives.

(Formule n°2) La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation écrite de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par le/la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_,

(Formule n°3) La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite

(ou : à l'autorisation de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, pendant une durée de \_\_\_\_\_ ans. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées pendant cette période, cette autorisation sera délivrée par le/la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_ et en tout état de cause, les documents deviendront librement communicables à l'issue de ce délai de \_\_\_\_\_ ans.

(Formule n°4) Je souhaite que la communication et la reproduction de ces documents soient libres, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée.

(Formule n°5) Je souhaite que la communication de ces documents soit libre, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, mais soumetts leur reproduction à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation du/ de la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_).

(Date et signature)

## 2. Modèle destiné aux associations

**Don d'archives privées  
(ASSOCIATIONS)**

Par la présente, le Président de l'association \_\_\_\_\_, ayant son siège à \_\_\_\_\_, autorisé par la délibération de l'assemblée générale (ou du Conseil d'Administration) du \_\_\_\_\_, déclare faire don au service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_, des archives de cette association [suit une description sommaire des documents et éventuellement des conditions de la création du fonds].

(Formule n° 1) Je délègue au/à la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_, le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Il va de soi que les membres de l'association conserveront quant à eux toutes facilités d'accès à ces archives.

(Formule n° 2) La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation écrite de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par le/la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_.

(Formule n° 3) La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite

(ou : à l'autorisation de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, pendant une durée de ---- ans. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées pendant cette période, cette autorisation sera délivrée par le/la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_ et en tout état de cause, les documents deviendront librement communicables à l'issue de ce délai de ----- ans.

(Formule n° 4) Je souhaite que la communication et la reproduction de ces documents soient libres, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée.

(Formule n° 5) Je souhaite que la communication de ces documents soit libre, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, mais soumetts leur reproduction à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation du/ de la responsable du service d'archives municipales/départementales de \_\_\_\_\_).

(Date et signature)

**Couverture**

■ AD13\_72F127\_40\_0001 immigrés maghrebins place Jules Guesde, Marseille 1974, photo de Jacques Windenberger

**Couverture intérieur et page 31**

■ Enfant devant une aire de jeux, cité du Plan d'Aou, Marseille (15e), 31 août 1990, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2849

■ Couverture de la revue Porte-Paroles de la porte d'Aix, Fonds du centre social Belsunce, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 209J

■ Pêle-mêle de photos d'archive, Archives privées association Ancrages

■ Tournoi de football organisé par le centre social pour les jeunes de la cité de la Savine, Marseille (15e), 4 septembre 1982, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2929

**Page 3**

■ Chantier du Slabbing de l'usine sidérurgique Solmer, Fos-sur-Mer, 9 mai 1972, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 3695

**Page 4**

■ Couverture d'un passeport Nansen, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

■ Carte Amicale de Monsieur Bahroune, 1977, Archives privées association Ancrages

**Page 5**

■ Couverture journal Sans frontières, 29 mai 1979, Archives privées association Ancrages

■ Dossier de naturalisation en date de 1905, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6M 683

**Page 6**

■ Arrivée du Fred Scamaroni, car-ferry de la Transméditerranée, Marseille, 18 octobre 1970, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2594

**Page 97**

■ Vieux port dans les années 50, carte postale

■ Travailleurs du Vieux Port, carte postale

■ Marchande d'oursins Cours Joseph Thierry, carte postale

**Page 8**

■ Demande de passeport Nansen formulée en 1931, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

**Page 9**

■ Note administrative interne, Archives nationales de l'outre-mer

**Page 10**

■ Intérieur d'un passeport Nansen, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 1126

**Page 11**

■ Repas des hommes au mariage kabyle à la Lorette, Marseille (16e), 26 octobre 1991, Jacques Windenberger, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2886

**Page 12**

■ Fête des femmes de la cité des Flamants à la Maison des familles, Marseille, 15 mai 1985, Marseille terre d'accueil, scan n° 10014

**Page 13**

■ Liste des écoles dispensant des cours de français pour adultes étrangers, Archives de la Chambre de commerce de Marseille

**Page 14**

■ Lors des fêtes de l'Aïd à la cité Bassens, Marseille, octobre 1979, Marseille terre d'accueil, scan n° 10033

**Page 15**

■ Un groupe de Kabyles, anciens ouvriers des tuileries à la Lorette, Marseille (16e), 15 avril 1992, Pierre Ciot, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72FI 2894

**Page 16**

■ Tract de commémoration des 11 ans de l'indépendance de l'Arménie (1931), Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4M 2367

**Page 30**

■ Cartes postales anciennes Saint Antoine : Passage à niveau, Quartier de l'Eglise, Entrée du village, La station des tramways, La gare

